

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 41/2030 :**

Modification des modalités de tarification du Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

**REPRESENTE (S) :**

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

**ABSENTS :**

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



**Affaire n°41/2030 : Modification des modalités de tarification du Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE.**

*Sports - Direction Générale des Services à la Population*

Le Maire informe l'Assemblée, que par délibération du 25 Avril 2024 affaire n° 32/1524, le Conseil Municipal a validé la tarification du Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE.

Lors de la réception des travaux fin 2024, des réserves ont été émises par la Commune, concernant l'opérationnalité du contrôle d'accès et de gestion de la billetterie par système informatisé, conformément aux recommandations de la DGFIP.

CONSIDERANT, que le système de gestion des entrées n'est pas opérationnel à ce jour,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de parfaire la formation des agents d'accueil et de caisse sur le logiciel de gestion de ventes des prestations.

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger la gratuité des entrées individuelles pour le Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE et d'annuler en partie, la délibération du 25 avril 2024-Affaire N° 32/1524 fixant les tarifs d'entrées individuelles uniquement.

**Vu l'exposé des motifs,**

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE MAINTENIR** la gratuité des entrées individuelles au Complexe Aqualoisirs.
- **D'ANNULER** en partie, la délibération du 25 avril 2024 - Affaire N° 32/1524 fixant les tarifs des entrées individuelles.
- **De L'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

